ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Discipline	Nom de l'association sportive	Intitulé de la manifestation	Adresse	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	F pour Femme H pour Homme M pour Mixte	Subvention attribuée édition précédente	Budget de la manifestation	Montant sollicité	Montant proposé
AÉROMODÉLISME	Flandre Radio Modélisme	Championnat de France de Voltige Radiocommandée (F3a)	Monsieur Christian MOCKERS Aérodrome de Bondues Rue de Bondues 59118 WAMBRECHIES	09/07/2026	Bondues	National	M	1500 au titre des AIL en 2024	23 179	1 500	1 500
ATHLÉTISME	Bien Dans Ses Baskets à Tilloy	Trail des Moines de l'Abbaye de Vaucelles	Monsieur Julien SORRIAUX 39 Rue de la Tour 59554 TILLOY LEZ CAMBRAI	27/06/2026	Vaucelles	Challenge Nord Évasion	M	4 000	50 000	4 000	4 000
ATHLÉTISME	Foulées des Weppes	Foulées des Weppes	Monsieur Gilles GOUTIERE 41 Rue du Bourg 59249 AUBERS	05/07/2026	Fromelles	Épreuve de Masse Interrégionale	M	1000 au titre des AIL en 2025	21 000	1 000	1 000
ATHLÉTISME	USL Jogging	Entre Dunes et Mer	Monsieur Maurice BOUCHET 28 Rue Elysée Willaert 59240 DUNKERQUE	13/09/2026	Leffrinckoucke	Challenge Nord Évasion	M	4 000	30 200	4 000	4 000
ATHLÉTISME	Club des Marcheurs Roubaisiens	28 Heures Internationales de Roubaix à la Marche	Monsieur Thierry CATRY 3 Rue de l'Epeule 59100 ROUBAIX	19/09/2026 au 20/09/2026	Roubaix	National	M	4 800	34 000	4 800	4 800
ATHLÉTISME	Athletic Club de Villeneuve d'Ascq	Ekiden France Environnement	Madame Carole VIDAL Rue du Lieutenant Colpin 59650 VILLENEUVE D ASCQ	10/10/2026	Villeneuve d'Ascq	Épreuve de Masse Interrégionale	M	1 000	12 970	1 000	1 000
ATHLÉTISME	Athlétisme Halluin Val de Lys	49ème Foulées Halluinoises	Monsieur Jean-George STOCK 78 Rue du Billemont 59223 RONCQ	11/10/2026	Halluin	Épreuve de Masse Interrégionale	M	5 700	27 000	5 700	5 700
ATHLÉTISME	US Tourcoing Athlétisme Boucles Tourquennoises	Boucles Tourquennoises	Monsieur Jean-Noël ASCENCIO 559 Rue de Gand 59200 TOURCOING	18/10/2026	Tourcoing	Épreuve de Masse Interrégionale	M	2 900	38 900	2 900	2 900
ATHLÉTISME	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord	Cross du Comité	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 26 Rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	08/11/2026	Lomme	Épreuve de Masse Interrégionale	M	1 500	7 500	1 500	1 500
ATHLÉTISME	AS Anzinoise Athlétisme	L'Anzinoise, la Course Solidaire	Monsieur Bruno LEVANT 103 avenue Anatole FRANCE 59410 ANZIN	08/11/2026	Anzin	Épreuve de Masse Interrégionale	M	2 000	49 599	2 000	2 000
ATHLÉTISME	Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq	Cross du Héron France Environnement	Madame Carole VIDAL Rue du Lieutenant COLPIN 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	06/12/2026	Villeneuve d'Ascq	National	M	1 000	14 600	1 000	1 000
ATHLÉTISME	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord	Course Nature du Val de Marque	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 26 Rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	29/11/2026	Hem	Challenge Nord Évasion	M	4 000	54 000	6 000	4 000
BADMINTON	Association Badminton Monsoise	Tournoi international de Mons 2026	Monsieur Bruno RIVIERE 8 ter Rue d'Alsace 59370 MONS EN BAROEUL	04/07/2026	Mons En Baroeul	National	M	1 200	19 040	1 700	1 200
CYCLISME	Comité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies	64ème Grand Prix des Marbriers	Madame Nadine GILLOT 1 Place Marie de Croy 59570 BELLIGNIES	22/08/2026	Bellignies	National	H	3 000	29 700	4 000	3 000
CYCLISME	Ass Grand Prix Fourmies	93ème Grand Prix de Fourmies et 7ème Choralis Fourmies Féminine RAND	Monsieur Jacques THIBAUX 3 Place de Verdun 59611 FOURMIES CEDEX	13/09/2026	Fourmies	International	M	40 000	399 325	45 000	40 000
DANSE	Association 59760	Championnat de Breaking Bboy & Bgirl France 2026	Madame Audrey BODELE 76 Rue de Millam 59143 WATTEN	02/11/2026 au 31/12/2026	Lille	National	M	30 000	93 400	40 000	30 000
FOOTBALL	Olympique Marcquois Football	Tournoi Féminin Philippe Walter en catégorie U11	Monsieur Francis DESBUQUOIT Stade Georges Niquet 41/9 boulevard Clémenceau 59700 MARCQ EN BAROEUL	17/10/2026 au 18/10/2026	Marcq en Baroeul	Épreuve de Masse Interrégionale	F	1 000	14 000	2 000	1 000
NATATION	E N Tourcoing 1904 2024	Finale Championnat de France 2 Water Polo	Monsieur Jonathan GESQUIERE 100 Rue de Lille 59200 TOURCOING	09/05/2026-10/05/2026	Tourcoing	National	H	3 000	17 700	3 000	3 000

SPORT AUTOMOBILE	Genesis Sport	35éme Rallye National Charlemagne Golden Palace 2026 Championnat de France des Rallyes	Monsieur Yoann DESCAMPS Hôtel de Ville - Place de l'Église 59620 SAINT REMY CHAUSSEE	Du 27/06/2026 au 07/07/2026	Hautmont	National	M	9 000	419 545	9 000	9 000
TENNIS	La Raquette de Villeneuve d'Ascq	ITFW35 Femmes en Nord	Madame Laurence STELANDRE 23 Rue du 8 mai 1945 Stade Jean-Jacques 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	4/10/2026 - 11/10/2026	Villeneuve d'Ascq	International	F	10 000	125 005	12 500	10 000
TENNIS	Iris Tennis de Lambersart	Open CNGT de Tennis Dames et Messieurs du 3 au 25 octobre 2026 à Lambersart	Monsieur Kévin LIETAR 81 allée Georges Delfosse 59130 LAMBERSART	03/10/2026 - 25/10/2026	Lambersart	National	M	4 000	91 040	4 000	4 000
TENNIS DE TABLE	Lille Métropole Tennis de Table	Ligue des champions stage 1	Monsieur Baptiste LATOUCHE 19 Boulevard d'Alsace 59000 LILLE	28/08/2026 - 30/08/2026	Lille	International	M	6 000	70 000	6 000	6 000
TRIATHLON	Gravelines Triathlon	Triath'Elles	Monsieur Vincent MAILLET Complexe Sportif Maurice Baude Route de Bourbourg 59820 GRAVELINES	05/09/2026	Gravelines	Épreuve de Masse Interrégionale	F	1 500	27 500	2 000	1 500
COLLECTIVITE TERRITORIALE											
ATHLÉTISME	Commune de Somain	Urban trail	Monsieur Jean-Baptiste GROS Maire MAIRIE Place Jean Jaurès 59490 SOMAIN	17/10/2026	Somain	Épreuve de Masse Interrégionale	M	2 500	15 000	2 500	2 500
										TOTAL	**144 600**

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

Tél : 03.59.73.

Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 00000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

CONVENTION
Organisateurs de manifestations sportives (subvention supérieure à 23 000 €)

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD
Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

LE CLUB / LA COLLECTIVITE
Représenté par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue au Club/ à la Collectivité _____, dont le siège est à _____, une subvention de _____ euros pour l'organisation de _____ qui se déroulera à _____ .

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2026 : Opération 23009OP005 / 23009E15.

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

La subvention sera mandatée à la signature de la présente convention lorsque le montant est supérieur à 23 000 €.

Le Club / la Collectivité _____ s'engage à utiliser la subvention départementale pour la réalisation de la _____ décrite dans l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

Le Club / la Collectivité _____ s'engage à :

- Associer le Département du Nord à toutes les démarches entrant dans le cadre du partenariat. A ce titre, le logo du Département du Nord devra apparaître, dans le respect de la charte graphique départementale, sur les documents et affiches édités pour la mise en œuvre de cette action.

- Faire figurer le logo du Département sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : **https://lenord.fr/l-institution/le-logo.**

L'organisateur doit faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse dircom@lenord.fr.
A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DU CLUB / LA COLLECTIVITE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

03 59 73 59 59
Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 00000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

CONVENTION
Organisateurs de manifestations sportives
« CHALLENGE NORD EVASION »

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD
Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

L'ASSOCIATION/ LA COLLECTIVITE
Représentée par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet :

Le Département du Nord attribue à l'association / la collectivité _____, une subvention de _____ euros pour l'organisation de _____ qui se déroulera à _____le _____. Cette épreuve est inscrite au **Challenge Nord Evasion 2026**.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2026 : Opération 25009OP005 / 23009E15

ARTICLE 2 – Contrat d'engagement

Article 2.1 : Engagements de l'association / la collectivité

L'association / la collectivité _____ devra respecter les termes du contrat d'engagement signé en amont de l'épreuve :

Partenariat et Communication

Engagement 1 :

Le logo du Département ainsi que le label Challenge Nord Evasion devront figurer sur tous les documents, affiches et supports, dossards, tee-shirts, sites internet et réseaux. Les visuels seront transmis par le service communication du Département aux organisateurs.

Toute création graphique fera l'objet d'une validation par la chargée de communication en charge du suivi du Challenge. A défaut de réponse dans les 24 heures suivant l'envoi, celle-ci sera considérée comme validée.

La promotion régulière du Challenge Nord Evasion et de ses courses sera programmée et les communications qui seront produites sur le sujet seront systématiquement relayées sur les réseaux sociaux.

Un quota de 10 dossards sera mis à disposition du Département du Nord qui les attribuera aux ambassadeurs de la collectivité, aux gagnants des jeux-concours et aux influenceurs.

Engagement 2 :

L'accès au site sera facilité ainsi que le stationnement des véhicules du Département (agents et/ou élus). Si nécessaire, des accréditations seront fournies.

Un emplacement avec un point électrique, sur le site de départ ou d'arrivée de la course, sera prévu afin de faire la promotion Challenge Nord évasion. Celui-ci sera indiqué sur un plan transmis en amont au Département ou communiquer lors d'une visite de repérage.

De même, la mise en place du matériel de communication du Département sur le site (sites de départ et d'arrivée, le long du parcours et/ou sur les ravitaillements) sera étudiée au prélable notamment pour répondre aux besoins logistiques (accès, point électrique…).

Une arche du Département sera installée au départ et/ou à l'arrivée de la course ; une arrivée électrique sera fournie.

Engagement 3 :

Un bilan moral et financier détaillé sera présenté avec l'ensemble des chiffres définitifs (participants, budget…).

Engagements au titre du règlement européen sur la protection des données

Les présentes clauses ont pour objet de définir les responsabilités de chaque responsable conjoint du traitement de données à caractère personnel défini ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données ») ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « loi informatique et libertés »).

Engagement 4 :

Dans le cadre de la communication faite par le Département aux personnes qui s'inscrivent à la course, l'organisateur fournira des données des participants au Département (nom, prénom, adresse mail).

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité visant à apporter une protection suffisante des données à caractère personnel requises au titre de l'article 32 du règlement européen sur la protection des données pour faire parvenir ces données au Département du Nord.

Pour que cet échange de données soit possible, l'organisateur prévoira dans son bulletin d'inscription :

- une case à cocher portant la mention *« Je souhaite recevoir des informations relatives au Challenge Nord évasion de la part du Département du Nord »*
- le texte suivant : *Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique et manuel, destiné à la communication départementale lors du challenge Nord évasion pour lequel le Département du Nord est responsable de traitement. Pour plus d'information sur ce dernier, vous pouvez vous rendre sur l'espace données personnelles du site lenord.fr (*https://lenord.fr/donnees-personnelles#challenge-nord-evasion*) ou contacter le délégué à la protection des données du Département du Nord à l'adresse dpd@lenord.fr*

L'organisateur s'engage à tenir un registre des activités de traitement de données à caractère personnel conformément à l'article 30 du règlement européen sur la protection des données.

Article 2.2 : Engagements du Département

Le Département du Nord s'engage à :

- Faire la promotion de l'ensemble des courses du Challenge Nord Evasion à travers un plan de communication dédié.

- Elaborer un dispositif de communication adapté à la manifestation : mise à disposition d'un car podium (petit ou grand), sous réserve de leur disponibilité, d'un stand avec une animation assurée par des agents départementaux ou d'un kit de communication.

- Fournir des Trophées « Challenge Nord Evasion » pour les courses labellisées, de la rubalise et des goodies « Le Nord » en fonction des stocks disponibles et des besoins identifiés par les organisateurs.

Engagements au titre du règlement européen sur la protection des données

Le « Département » tient un registre des activités de traitement de données à caractère personnel conformément à l'article 30 du règlement européen sur la protection des données.

Le traitement de données à caractère personnel, objet du présent contrat, fait l'objet d'une fiche au registre des activités de traitement.

Les mesures de sécurité mises en œuvre par le Département du Nord doivent être adaptées à la sécurité des données confiées au titre de l'article 32 du règlement européen sur la protection des données.

Le Département s'engage à informer les participants de la course sur son espace « Données personnelles - lenord.fr ».

ARTICLE 3 - Litige :

Le Département se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement de l'association / la collectivité _____ à ses obligations contractuelles.

Tout litige survenant de l'application de la présente convention sera discuté préalablement afin de trouver une solution amiable avant d'être soumis, le cas échéant, à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION / LA COLLECTIVITE	LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AIDES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF "LE NORD FAIT SES JEUX"

NOM DU COMITE / LIGUE	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Nombre de 1/2 journées supplémentaires	Subvention Départementale complémentaire (Nombre de 1/2 journées supplémentaires x 85 €)	Rassemblement mini-olympiades 2026 à Baisieux	MONTANT PROPOSE Fonctionement
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 59	Madame Laurence DEJAEGHERE Monsieur Olivier OURDOUILLIE Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	1	85 €	**5 500 €**	**5 585 €**
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME DU NORD	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0	0 €	400 €	**400 €**
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BADMINTON	Monsieur Mathieu ROUX Maison Départementale du Sport 26 Rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0	0 €	400 €	**400 €**
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET-BALL	Madame Dorienne GRUSCZYNSKI Espace Basket 59/62 30 rue Albert Hermant-CS 50101 59133 PHALEMPIN	1	85 €	400 €	**485 €**
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SAVATE BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	Monsieur Serge VERMET Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0	0 €	400 €	**400 €**
LIGUE HAUTS DE FRANCE DE FOOTBALL AMERICAIN	Monsieur Frederic PAQUET Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	5	425 €	400 €	**825 €**
COMITE DU NORD DE HOCKEY	Monsieur Bertrand SCHOUMACHER Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	3	255 €	400 €	**655 €**
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU NORD	Monsieur Alain ROGE 49/1 Rue Alexander Fleming 59100 ROUBAIX	5	425 €	0 €	**425 €**
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS	Monsieur Bernard SOUDANT 95 route Nationale 59152 CHERENG	3	255 €	0 €	**255 €**
COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE	Madame Delphine MISZTAL 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES	6	510 €	400 €	**910 €**
COMITE DEPARTEMENTAL NORD VOLLEY BALL	Monsieur Eric SAGOT 18 rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN	4	340 €	400 €	**740 €**
Sous-total 1 (fonctionnement) : subventions "Le Nord fait ses Jeux"		**28**	**2 380 €**	**8 700 €**	**11 080 €**

AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	CONTEXTE / PROJET	MONTANT PROPOSE Fonctionnement	MONTANT PROPOSE Investissement
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD HANDISPORT	Madame Myriam MANIA Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Subvention exceptionnelle	**10 000 €**	**0 €**
STAGES VARANE	Monsieur Anthony VARANE 2 rue des Peupliers 59810 LESQUIN	Organisation d'un stage	**5 000 €**	**5 000 €**
		Sous-total 2 : autres associations	**15 000 €**	**5 000 €**
		TOTAL FONCTIONNEMENT (1 + 2)	**26 080 €**	
		TOTAL INVESTISSEMENT		**5 000 €**

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

03 59 73
Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 00000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

TIERS XXX XXX

CONVENTION
Associations sportives nordistes

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD
Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

L'ASSOCIATION
Représenté(e) par son/sa Président(e), Monsieur/Madame, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue une subvention de _____€ à l'association _____ pour le développement de sa pratique dans le Nord.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2026 :

- Opération 23009OP005 / 23009E15 pour le fonctionnement
- Opération 23009OP003 / 23009E17 pour l'investissement

Cette aide est répartie comme suit :

ACTIONS MISES EN ŒUVRE	
FONCTIONNEMENT	
	€
	€
	€
TOTAL	**€**
INVESTISSEMENT	
ACQUISITION DE MATERIEL :	
TOTAL GENERAL	**€**

L'association _____ s'engage à utiliser la subvention départementale pour réaliser les actions décrites ci-dessus.

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

La subvention de fonctionnement sera mandatée à la signature de la présente convention.
La subvention d'investissement pourra être réglée en un ou plusieurs acomptes, sur présentation de **factures ACQUITTEES établies au nom de l'association.**

L'achat du matériel correspondant devra impérativement être effectué entre le 12 octobre 2026, date de la Commission permanente attribuant la subvention d'investissement et avant le 31 octobre 2026, date limite de dépôt des factures ACQUITTEES auprès du service des Sports, sous peine de perdre le bénéfice de cette aide.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

L'association _____ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions et pour la remise de matériel entrant dans le cadre du partenariat.
Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :
https://lenord.fr/l-institution/le-logo.

Il appartient, par ailleurs, à l'association _____de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse dircom@lenord.fr.
A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

Le Département se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement de l'association _____ à ses obligations contractuelles.
Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

CRITERES AS DE COLLEGES

❶ **L'aide forfaitaire**, destinée au fonctionnement de l'association sportive, est attribuée selon 2 ratios, le ratio étant calculé selon le nombre d'élèves licenciés à l'association sportive par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement :

R ≥30 % :	500 €
R < 30 % :	300 €

Octroi d'un bonus complémentaire de 100 € aux établissements ayant la dénomination de « collège rural » (cf la délibération MCT/2016/273 relative à la politique départementale en faveur de la ruralité) et participant à des compétitions de district afin de faciliter leurs déplacements.

❷ **L'aide pour l'organisation d'un stage de plein air et de pleine nature** est de 50 € par élève, avec un maximum de 30 participants, avec obligation d'effectuer un minimum d'une nuitée.

Ce stage est ouvert pour tous les sites du territoire départemental proposant des activités de plein air et de pleine nature.

❸ **L'aide pour la participation à une finale nationale de championnat scolaire** est de 35 € par élève avec un maximum de 30 participants, quel que soit le nombre de finales.

Ces aides complémentaires (finale d'un Championnat de France UNSS ou UGSEL et stage sportif de plein air) **peuvent être cumulées dans la limite de 1 500 € par AS et par année scolaire**.

AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES
ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

COLLEGE RURAL

* dont rattrapage 2024-2025 (dossier arrvié après la clôture du rapport DSC/2025/354)

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
COLLEGES PUBLICS										
1	Collège Théodore Monod 5 Rue du Bicentenaire BP 89 59580 ANICHE	Monsieur Gilles POCCARD	775	180	23	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
2	Collège Albert Ball Boulevard Léon Blum BP 38 59112 ANNOEULLIN	Monsieur Antonio CHIGUINE	553	173	31	500	0 €	0	0	**500 €**
3	Collège Les Rochambelles (Ex Jules Beaulieux) 247 Rue Anatole France BP 69 59410 ANZIN Cedex	Monsieur Arnaud LEPOINT	559	117	21	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
4	Collège Val de la Sensée 459 Rue Salvador Allende 59151 ARLEUX	Monsieur Morgan HAUDRECHY	733	250	34	500 €	100 €	0 €	140 €	**740 €**
5	Collège Jean Rostand 136 Boulevard Faidherbe 59280 ARMENTIERES	Monsieur Bruno HIVERLET	427	131	31	500 €	0 €	1 200 €	0 €	**1 700 €**
6	Collège Desrousseaux 2 Place du 19 Mars 1962 59280 ARMENTIERES	Monsieur Christophe CARESMEL	576	108	19	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	MONTANT PROPOSE
7	Collège Victor Hugo Rue Jules Guesde 59950 AUBY	Monsieur Olivier DESMONS	383	110	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
8	Collège Madame d'Epinay 47 Rue du Chemin Vert BP 20047 AULNOYE LES VALENCIENNES 59301 VALENCIENNES Cedex	Monsieur Franck BETRICHE	415	99	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
9	Collège Félix del Marle 62 Rue Henri Barbusse 59620 AULNOYE-AYMERIES	Monsieur Luc DE LANGE	685	218	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
10	Collège Renaud Barrault 55 Rue Léo Lagrange BP 22 59440 AVESNELLES	Monsieur Dominique DEBRUE	425	140	33	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
11	Collège Paul Langevin 158 Rue Henri Barbusse BP 39 59129 AVESNES LES AUBERT	Madame Christelle DEGROISE	450	167	37	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
12	Collège Maxime Deyts Rue Jean Moulin 59270 BAILLEUL	Madame Sandrine BAILLOBAY	854	255	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
13	Collège Jean Lemaire de Belges 28 Rue du Vieux Chemin BP 54009 59570 BAVAY	Monsieur Alai HOURRIEZ	563	167	30	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
14	Collège Cobergher 16B Rue Maurice Cornette 59380 BERGUES	Monsieur Xavier PEENAERT	274	87	32	500 €	100 €	0 €	175 €	**775 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
15	Collège Gilles de Chin Rue de Klotten 59145 BERLAIMONT	Madame Laurence HUREZ	355	115	32	500 €	0 €	0 €	210 €	**710 €**
16	Collège Paul Eluard 60 Rue Emile Zola 59192 BEUVRAGES	Madame Sandra ULATOWSKI-MAZURE	711	175	25	300 €	0 €	900 €	190 €	**1 390 €**
17	Collège de l'Ostrevant Rue Emmanuel Chabrier BP 67 59111 BOUCHAIN	Madame Nathalie BARA	720	226	31	500 €	0 €	0 €	280 €	**780 €**
18	Collège Jean Jaurès Place Jean Jaurès 59630 BOURBOURG	Madame Nathalie CARLIER	390	106	27	300 €	100 €	0 €	560 €	**960 €**
19	Collège du Septentrion Rue du Collège 59123 BRAY DUNES	Madame Juliette DUROYON	462	119	26	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
20	Collège Jean Macé 157 Rue Victor Hugo Prolongée BP 7 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT	Monsieur Pierre LEISTEL	419	51	12	300 €	0 €	1 500 €	0 €	**1 800 €**
21	Collège Lamartine Rue Gauthier BP 404 59407 CAMBRAI Cedex	Monsieur Pierre DOMBEK	502	143	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
22	Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry BP 414 59407 CAMBRAI CEDEX	Monsieur Thierry SEYNAVE	480	160	33	500 €	0 €	0 €	455 €	**955 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
23	Collège Robert Badinter 8 rue du Cambrésis 9400 CAMBRAI	Madame Sandrine BEAUVOIS	642	238	37	500 €	0 €	0 €	560 €	**1 060 €**
24	Collège Fénelon Boîte Postale 407 59407 CAMBRAI Cedex	Madame Françoise BONIFASSI	460	146	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
25	Collège Simone Veil 8 Rue de l'Egalité 59242 CAPPELLE EN PEVELE	Monsieur Philippe TAVERNE	681	289	42	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
26	Collège Van der Meersch 16 Avenue du Général de Gaulle BP 69 59180 CAPPELLE LA GRANDE	Monsieur Jean-Luc VITRANT	370	102	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
27	Collège Robert Le Frison 9 Rue de Bergues 59670 CASSEL	Monsieur Eric BOUVE	339	111	33	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
28	Collège Jacques Prévert 60 Rue Stéphenson BP 60195 59544 CAUDRY Cedex	Monsieur Eric CABY	502	154	31	500 €	0 €	0 €	455 €	**955 €**
29	Collège Jean Monnet 2 Avenue Jean Moulin BP 20209 59544 CAUDRY Cedex	Madame Amandine PLANCKAERT	680	177	26	300 €	0 €	0 €	105 €	**405 €**
30	Collège Philippe de Commynes Rue Saint Exupéry BP 56 59559 COMINES Cedex	Madame Godeleine CARNEL	313	88	28	300 €	0 €	0 €	175 €	**475 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
31	Collège Josquin des Prés 6 Avenue Louis Franquet 59163 CONDE SUR L'ESCAUT	Monsieur Nicolas VANLANKER	510	76	15	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
32	Collège du Westhoek Rue Hoche 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	Monsieur Hervé MARECAUX	154	30	19	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
33	Collège Boris Vian 170 Rue Victor Hugo 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Madame Sophie URBANIAK	387	107	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
34	Collège Jules Ferry 20 Bis Rue Gustave Fontaine 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Monsieur Christophe HARRE	208	66	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
35	Collège Alfred Jennepin Rue Blanchard 59149 COUSOLRE	Madame Lydia DIGIRONIMO	145	63	43	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
36	Collège du Looweg 30 Route du Collège 59380 CROCHTE	Monsieur Xavier PEENAERT	245	123	50	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
37	Collège Boris Vian 2 Rue Romain Rolland 59170 CROIX	Madame Juliette KERAUDY	535	126	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
38	Collège Paul Eluard 128 Impasse du Collège 59830 CYSOING	Madame Nicole CASTEL	716	209	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
39	Collège Paul Langevin Rue Marcel Buns 59187 DECHY	Monsieur Emmanuel FORTIN	430	95	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
40	Collège Villars 57 Rue Emile Zola 59220 DENAIN	Monsieur Philippe LESNES	575	103	18	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
41	Collège Turgot Rue Scheurer Kestner 59220 DENAIN	Madame Corinne CASTIN	407	69	17	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
42	Collège Bayard Rue du Stade bayard 59273 DENAIN Cedex	Madame Corinne CASTIN	369	56	15	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
43	Collège Streinger Avenue du 4 Septembre 59500 DOUAI	Madame Sophie POCCARD	418	102	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
44	Collège Gayant 255 Rue Marguerite de Flandre BP 742 59507 DOUAI Cedex	Madame Corinne GARCIA	161	96	60	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
45	Collège André Canivez 417 Rue Berthe Garnier 59500 DOUAI	Monsieur Richard CAILLE	557	164	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
46	Collège Jules Ferry 745 Rue du Faubourg de Béthune 59500 DOUAI	Monsieur Vincent BELLANGER	594	133	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
47	Collège Albert Châtelet Rue Marceline 59500 DOUAI	Monsieur Gilles HOGREL	634	153	24	300 €	0 €	0 €	140 €	**440 €**
48	Collège Emile Littré Avenue Anatole France 59282 DOUCHY LES MINES	Monsieur Hervé CORDIER-CHOAIN	609	152	25	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
49	Collège Jean Zay 50 Rue Jean Zay 59640 DUNKERQUE	Madame Sylvie CHILLACI	317	112	35	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
50	Collège Guilleminot 48 Rue des Arbres BP 2078 59376 DUNKERQUE Cedex	Monsieur Hervé BARET	434	243	56	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
51	Collège Lucie Aubrac 17 Rue de Cahors 59640 DUNKERQUE	Madame Christel SAGARY	358	123	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
52	Collège Gaspard Malo 1290 Boulevard de l'Europe 59240 DUNKERQUE	Monsieur Vincent FLAHAUT	509	204	40	500 €	0 €	0 €	665 €	**1 165 €**
53	Collège Arthur Van Hecke 2 Rue Boileau 59140 DUNKERQUE	Madame Catherine MALEXIS	317	112	35	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
54	Collège Paul Machy Rue Jules Guesde BP 59 59941 DUNKERQUE Cedex 2	Madame Nathalie DEBOES	362	152	42	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
55	Collège Jean Zay Trieu Saint Jean BP 3 59278 ESCAUTPONT	Monsieur Arnaud DANNEELS	273	66	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
56	Collège Henri Durez Rue de Merville 59940 ESTAIRES	Monsieur Damien WAUQUIEZ	483	156	32	500 €	0 €	0 €	420 €	**920 €**
57	Collège Jean Mermoz 125 Avenue de Paris 59155 FACHES THUMESNIL	Monsieur Abdelkaim MAAZI	470	151	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
58	Collège Jean Zay Rue de la Chaussée BP 51059 FEIGNIES 59606 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Frédéric SPYCHALA	300	138	46	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
59	Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE LA GRANDE	Monsieur Jean-Luc GROSSE	509	222	44	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
60	Collège Jean Moulin 10 Avenue Léo Lagrange 59148 FLINES LEZ RACHES	Madame Emilie LECORNEC	319	158	50	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
61	Collège Camille Claudel 1 Rue Paul Lafargue BP 70082 59613 FOURMIES Cedex	Monsieur Jean-Marc PRINCE	200	95	48	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
62	Collège Léo Lagrange Rue du Gymnase BP 40027 59611 FOURMIES Cedex	Monsieur Thierry CUVELIER	380	180	47	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
63	Collège Joliot Curie BP 60055 59612 FOURMIES Cedex	Monsieur David BRUN	280	81	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
64	Collège Félicien Joly 683 Rue Edgard Loubry 59970 FRESNES SUR ESCAUT	Monsieur David CAZE	375	158	42	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
65	Collège Rémi Hergé 191 Rue Nationale BP 3 59147 GONDECOURT	Monsieur Laurent FRANQUEVILLE	493	242	49	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
66	Collège Pharamond Savary 345 Rue du Stae Fernand Tillieux BP 3 59231 GOUZEAUCOURT	Monsieur Morgan HAUDRECHY	207	92	44	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
67	Collège Anne Frank 21 Rue Cortot 59760 GRANDE SYTNHE	Monsieur Yannick MAILLET	443	152	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
68	Collège du Moulin 21 Rue du Comté de Flandre BP 39 59791 GRANDE SYNTHE Cedex	Monsieur Nicolas BILLIET	309	122	39	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
69	Collège Jules Verne 8 Rue Salvador Allende BP 20043 59791 GRANDE SYNTHE Cedex	Monsieur Igor TALLEUX	412	113	27	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
70	Collège Pierre et Marie Curie 37 Route de Bourbourg 59820 GRAVELINES	Monsieur Thierry CATTOEN	393	115	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
71	Collège Lili Keller Rosenbrg 104 Avenue du Stade 59240 HALLUIN Cedex *	Madame Laure HAUGUEL	478	194	41	1 000 €	0 €	0 €	0 €	**1 000 €**
72	Collège Le Parc 43 Avenue de l'Europe 59481 HAUBOURDIN	Monsieur Denis DEMOLIN	383	69	18	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
73	Collège Jules Ferry Rue du Capitaine Haezebrouck BP 90098 59482 HAUBOURDIN Cedex	Madame Valérie LIBIER	558	216	39	500 €	0 €	0 €	525 €	**1 025 €**
74	Collège Pierre de Ronsard 17 Rue du Vélodrome BP 70059 Hautmont 59618 MAUBEUGE Cedex	Madame Claudine PRUVOST	413	141	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
75	Collège Saint Exupéry 140 Avenue d'Hebburn 59330 HAUTMONT	Madame Aurélia MERENNE-WILLIAUME	576	183	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
76	Collège Fernande BENOIST Rue de Thérouanne BP 195 59524 HAZEBROUCK Cedex	Monsieur Philippe SACLEUX	579	155	27	300 €	0 €	0 €	175 €	**475 €**
77	Collège des Flandres 2 Avenue des Flandres BP 69 59522 HAZEBROUCK Cedex	Monsieur Thierry DEBAECKE	685	229	33	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
78	Collège Antoine de Saint Exupéry 20 Rue du Progrès BP 80130 59260 HELLEMMES	Monsieur Eric LAHAYE	895	386	43	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
79	Collège Raymond Devos 40 Rue Jean Jaurès 59510 HEM	Monsieur Christophe CUSSEAU	543	167	31	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**
80	Collège Lamartine 56 Rue Lamartine 59122 HONDSCHOOTE	Madame Sylvie DEBREYNE	360	140	39	500 €	100 €	0 €	140 €	**740 €**
81	Collège Roger Salengro 140 Rue Roger Salengro 59116 HOUPLINES	Monsieur Laurent BOCQUET	462	76	16	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
82	Collège Jean Moulin Rue du 4 Septembre 59141 IWUY	Madame Christelle DEGROISE	325	68	21	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
83	Collège Charles de Gaulle BP 209 59573 JEUMONT Cedex	Monsieur Amar HAMADI	297	85	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
84	Collège Eugène Thomas 212 Rue de la Tour BP 179 59573 JEUMONT Cedex	Madame Karine HUART	286	82	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
85	Collège Albert Schweitzer A5 Rue du Collège BP 47 59480 LA BASSEE	Madame Laurence DELVAUX	793	238	30	500 €	100 €	0 €	210 €	**810 €**
86	Collège Frédéric Joliot Curie Rue de Montigny 59167 LALLAING	Monsieur David DELHOMME	408	111	27	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
87	Collège Yvonne Abbas « Ex Collège Flandre » 64 Bis Rue des Gantois BP 45 59562 LA MADELEINE Cedex	Monsieur Vinent FOSSAERT	492	157	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
88	Collège Anne Frank 23 Avenue du Maréchal Foch 59130 LAMBERSART	Monsieur Denis CANON	485	133	27	300 €	0 €	0 €	420 €	**720 €**
89	Collège André Malraux 400 Rue du Maréchal Leclerc 59552 LAMBRES LES DOUAI	Monsieur Franck DEHAUT	430	117	27	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
90	Collège Dupleix 10 Boulevard des Résistants 59550 LANDRECIES	Monsieur Olivier CORNILLE	490	193	39	500 €	100 €	600 €	0 €	**1 200 €**
91	Collège Jean Rostand 1 Allées aux Lièvres 59360 LE CATEAU CAMBRESIS	Monsieur Dominique LELIEVRE	720	155	22	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
92	Collège Eugène Thomas 5 Rue de l'Etang du Mayeur 59530 LE QUESNOY	Madame Catherine CARMELEZ	936	360	38	500 €	100 €	0 €	1 050 €	**1 650 €**
93	Collège Alphonse Daudet 96 Rue Roger Salengro 59115 LEERS	Monsieur Patrice LEMAIRE	544	206	38	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
94	Collège Théodore Monod Rue Sadi Carnot BP 459 59814 LESQUIN Cedex	Monsieur Jean-François CARON	623	144	23	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
95	Collège Franklin 5 Bis Boulevard Louis XIV CS 20002 59040 LILLE Cedex	Monsieur Olivier CLOETENS	494	127	26	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
96	Collège Martha Desrumaux (ex Collège Matisse) 16 Rue Vantroyen 59000 LILLE	Madame Dalila HAMOUDI	370	109	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
97	Collège Lévi Strauss 1 Place Leroux de Fauquemont 59000 LILLE	Madame Véronique KYNDT	445	131	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
98	Collège Boris Vian 260 Bis Rue Pierre Legrand BP 50020 59000 LILLE	Madame Annie ROBACHE-BAILLON	520	133	26	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
99	Collège Louise Michel 14 Rue de Cannes 59000 LILLE	Monsieur Brahim KHITER	420	71	17	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
100	Collège Verlaine 1 Rue Berthelot 59000 LILLE	Monsieur Axel RAIX	383	147	38	500 €	0 €	0 €	280 €	**780 €**
101	Collège Carnot 43 Boulevard Carnot BP 227 59002 LILLE Cedex	Monsieur René GRENU	664	202	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
102	Collège Nina Simone (Collège de Wazemmes) 53 Bd Montebello 59000 LILLE	Madame Coralie SEGERS	449	129	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	MONTANT PROPOSE
103	Collège Miriam Makeba 239 Rue d'Arras 59000 LILLE	Monsieur Quentin HAUW	479	84	18	300 €	0 €	0 €	420 €	**720 €**
104	Collège Henri Matisse 18 Route de Hautevalle 59126 LINSELLES	Madame Valérie TISSERAND	264	90	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
105	Collège Jean Jaurès 1 Rue de la Paix du 8 Mai 1945 59160 LOMME	Madame Isabelle DEVINEAU	490	120	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
106	Collège Jean Zay 31 Rue Adolphe Defrenne 59160 LOMME	Madame Isabelle GALLAGHER	223	62	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
107	Collège Jean Rostand 509 Rue Paul Matrenghen 59279 LOON PLAGE	Monsieur Gilles DHAINAUT	290	74	26	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
108	Collège René Descartes Rue Herriot BP 115 59373 LOOS Cedex	Madame Anne-Sophie AGASSE	325	54	17	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
109	Collège Debeyre 1 Rue Robert Schuman BP 8 59374 LOOS Cedex	Madame Sylvie COMBLE	396	167	42	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
110	Collège Voltaire 700 Rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES	Monsieur Laurent DUC MAUGE	467	82	18	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
111	Collège Jacques Brel 1 Place Léon Blum BP 72069 Louvroil 59606 MAUBEUGE Cedex	Madame Maëlle LEMPEREUR	299	102	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
112	Collège Gambetta Rue Gambetta BP 82 59452 LYS EZ LANNOY	Monsieur Benoît GILLIOT	654	160	24	300 €	0 €	0 €	245 €	**545 €**
113	Collège Marguerite Yourcenar 56 Rue d'Angleterre BP 37 59870 MARCHIENNES	Madame Bénédicte BIGAND	324	78	24	300 €	100 €	0 €	245 €	**645 €**
114	Collège du Lazaro 56 Rue du Lazaro 59700 MARCQ EN BAROEUL	Monsieur Gaëtan JOVENIN	589	198	34	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**
115	Ecole Européenne Lille Métropole Jacques Delors 91 Avenue du Dr Charcot 59700 MARCQ EN BAROEUL	Madame Ilja VAN GENNE	204	68	33	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
116	Collège Rouges Barres 95 Allée Gabriel 59700 MARCQ EN BAROEUL	Madame Amélie PAQUE	384	191	50	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
117	Collège Alphonse Terroir 131 Avenue Albert Schweitzer 59582 MARLY Cedex *	Madame Valérie CORNETTE	538	102	19	600 €	0 €	0 €	0 €	**600 €**
118	Collège Albert Debeyre Rue du Touquet 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	Monsieur Rabah GUERAZEM	557	226	41	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
119	Collège Jacques Prévert 43 Rue du Crèvecoeur BP 9 59241 MASNIERES	Monsieur Benoît LAPORTE	553	167	30	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
120	Collège Robert Desnos 47 Rue de la Fabrique 59176 MASNY	Monsieur Pascal NOËL	459	95	21	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
121	Collège Guillaume Budé 1 Allée Guillaume Budé BP 30 139 59602 MAUBEUGE Cedex	Madame sophie VANDERMOËRE	431	123	29	300 €	0 €	0 €	210 €	**510 €**
122	Collège Vauban 115 Rue de Douzies BP 50145 59602 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Didier LEMOINE	496	193	39	500 €	0 €	700 €	315 €	**1 515 €**
123	Collège Ernest Coutelle 20 Rue Coutelle BP 57 59601 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Jean-Nicolas BORDIER	330	48	15	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
124	Collège Jules Verne Boulevard Pierre Corneille 59600 MAUBEUGE	Monsieur Jean-René WALME	314	93	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
125	Collège Henri Dunant 43 Rue Victorine Deroide BP 69 59660 MERVILLE	Madame Leslie TALLEUX	644	107	17	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
126	Collège François Rabelais Avenue Adenauer BP 65 59370 MONS EN BAROEUL	Madame Armelle MANES	403	100	25	300 €	0 €	0 €	175 €	**475 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
127	Collège Descartes 2 Rue Lavoisier 59370 MONS EN BAROEUL	Monsieur Lahoues DOGHECHE	393	125	32	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
128	Collège Fernig 50 Rue Fernig 59158 MORTAGNE DU NORD	Madame Ingrid CAPOUILLIET	286	160	56	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
129	Collège Maxence Van der Meersch Rue Mirabeau BP 60025 59588 MOUVAUX Cedex	Monsieur Geoffrey CROMBET	283	103	36	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
130	Collège Jules Verne 107 Rue du Christ 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	Madame Céline BONTYNCK	332	120	36	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
131	Collège Jeanne de Constantinople 169 Avenue Pierre Mauroy 59850 NIEPPE	Monsieur Philippe YVARS	426	120	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
132	Collège Saint Exupéry 1 Rue Saint Exupéry 59264 ONNAING	Monsieur Maurice ARNAUD	450	142	32	500 €	0 €	1 500 €	0 €	**2 000 €**
133	Collège du Pévèle 34 Rue du Collège BP 69 59358 ORCHIES Cedex	Madame Danièle GAGLIARDI	860	254	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
134	Collège Maurice Schumann Rue Georges Colliez 59146 PECQUENCOURT	Monsieur Philippe MOREAU	513	194	38	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
135	Collège Jacques Monod 1 Rue de la Paix 59840 PERENCHIES	Madame Catherine GHESTEM	378	177	47	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**
136	Collège Pierre Gilles de Gennes 282 Avenue des Sports BP 70039 59494 PETITE FORET	Madame Nora Ait HSSAIN	540	115	21	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
137	Collège Montaigne Rue Henri Roland 59218 POIX DU NORD	Madame Cathy BONNANFANT	284	51	18	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
138	Collège Françoise Dolto 27 Rue Germain Delhaye BP 25 59710 PONT A MARCQ	Madame Véronique LAURENT	545	110	20	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
139	Collège Etienne Dolet 83 Rue Etienne Dolet 59185 PROVIN	Madame Aurélie SELLIER	399	95	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
140	Collège Jehan Froissart 1 Rue des hauts bois 59920 QUIEVRECHAIN	Madame Catherine SAINT OUIN	457	81	18	300 €	0 €	450 €	0 €	**750 €**
141	Collège Germinal Avenue du Château BP45 59590 RAISMES	Madame Valérie CARION	373	130	35	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
142	Collège Anatole France 126 Rue Anatole France 59790 RONCHIN	Madame Céline DOCHY	410	171	42	500 €	0 €	0 €	210 €	**710 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
143	Collège Gernez Rieux 55 Rue Charles Saint Venant 59790 RONCHIN	Madame Martine BUQUET	479	149	31	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
144	Collège Paul Eluard Rue Maurice Thorez BP 109 59436 RONCQ Cedex	Madame Stéphanie JANSSENS	230	96	42	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
145	Collège Schaffner Avenue des Martyrs de la Résistance BP 378 59351 ROOST WARENDIN	Monsieur Michel MORELLO	587	177	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
146	Collège Rosa Parks 1 Rue d'Oran 59058 ROUBAIX	Madame Sabria BEKKOUCHE	565	142	25	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
147	Collège Sévigné 20 Rue Jules Deregnaucourt BP 257 59055 ROUBAIX Cedex	Monsieur Mustafa KALEM	437	112	26	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
148	Collège Van der Meersch BP 97 59052 ROUBAIX Cedex 1	Monsieur Franck MAQUER	460	100	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
149	Collège Théodore Monod 205 Rue Henri Regnault 59100 ROUBAIX	Monsieur Alain CORTEVILLE	380	115	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
150	Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40 445 59058 ROUBAIX Cedex	Monsieur Comlan AZANNE	455	134	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
151	Collège Jean Baptiste Lebas 82 Rue Dupuy de Lôme 59100 ROUBAIX	Monsieur Michael LIBESSART	457	139	30	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
152	Collège Baudelaire 23 Avenue Lenôtre 59100 ROUBAIX	Monsieur Lionel LELEU	372	102	27	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
153	Collège Jean Rostand 3 Rue du Moulin à Vent 59177 SAINS DU NORD	Madame Angélique THIEFAINE	238	94	39	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
154	Collège Marie Curie 51 Rue des Viviers du Clos BP 237 59734 SAINT AMAND LES EAUX Cedex	Madame Virginie FROMONT	475	105	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
155	Collège du Moulin Blanc Rue du Caillou Bécau BP 207 59734 SAINT AMAND LES EAUX Cedex	Madame Sandrine OBIN	738	216	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
156	Collège Jean Moulin 71 Rue Vauban BP 50002 59871 SAINT ANDRE Cedex	Monsieur Yves JACQUET	412	162	39	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
157	Collège Robespierre Rue Maurice Thorez 59430 SAINT POL SUR MER	Madame Danièle DEKERVEL	346	105	30	500 €	0 €	0 €	140 €	**640 €**
158	Collège Jean Deconninck Rue Gabriel BP 30009 59430 SAINT POL SUR MER	Madame Thérèse WULLUS	347	78	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
159	Collège Jean Demailly Rue du Collège Demailly BP 40434 59474 SECLIN Cedex	Monsieur Eric SABLON	502	143	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
160	Collège Anatole France Rue Gambetta 59450 SIN LE NOBLE	Monsieur Thierry DENEUVILLE	656	197	30	500 €	0 €	0 €	175 €	**675 €**
161	Collège Saint Exupéry 1 Rue Jean Stablinski 59730 SOLESMES	Madame Christelle OLIVIER	680	259	38	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
162	Collège du Solrézis 27 Rue de Clairfayts 59740 SOLRE LE CHÂTEAU	Monsieur Eric GEORGES	308	140	45	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
163	Collège Louis Pasteur Boulevard Louise Michel 59490 SOMAIN	Madame Nathalie FLAMENT	647	159	25	300 €	0 €	1 500 €	0 €	**1 800 €**
164	Collège Victor Hugo 20 Rue de Luchon 59490 SOMAIN	Monsieur Charles DEWARUMEZ	591	173	29	300 €	0 €	1 200 €	0 €	**1 500 €**
165	Collège Saint Exupéry Route de Godewaersvelde 59114 STEENVOORDE	Monsieur Bertrand GHEERAERT	497	258	52	500 €	100 €	0 €	140 €	**740 €**
166	Collège Jean-Jacques ROUSSEAU 33 Rue Roger Salengro 59224 THIANT	Monsieur Frédéric OLESZCZYNSKI	606	221	36	500 €	0 €	0 €	245 €	**745 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
167	Collège Marie Curie 70 Rue des Ursulines 59203 TOURCOING Cedex	Monsieur Philippe LAURIER-BERTRAM	501	97	19	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
168	Collège Albert Roussel 87 Rue de Guisnes BP 40300 59203 TOURCOING Cedex	Madame Sabine DE YRIGOYEN	460	95	21	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
169	Collège Mendès France 19 Rue de Soissons BP 80349 59203 TOURCOING Cedex	Monsieur Miloudi MOUMINE	389	93	24	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
170	Collège Lucie Aubrac 184 Rue de la Fin de la Guerre 59200 TOURCOING	Monsieur Jean-Baptiste GRANADO	598	149	25	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
171	Collège Denis SAURAT 20 Rue Robert Fontesse 59132 TRELON	Monsieur Christian PRUM	243	89	37	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
172	Collège Paul Langevin Rue de l'Egalité 59125 TRITH SAINT LEGER	Monsieur Dominique MERCIER	250	77	31	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
173	Collège Carpeaux Rue Edmond Membrée 59300 VALENCIENNES	Madame Emmanuelle LEROY	487	144	30	500 €	0 €	0 €	525 €	**1 025 €**
174	Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège 59300 VALENCIENNES	Madame Corinne HENNOTELLE	697	168	24	300 €	0 €	0 €	630 €	**930 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	MONTANT PROPOSE
175	Collège Jean Jaurès Rue du 8 Mai 1945 59690 VIEUX CONDE	Monsieur Hervé LEGRAND	708	200	28	300 €	0 €	0 €	245 €	**545 €**
176	Collège Camille Claudel (Cousinerie) Rue JB Carpeaux 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Sylvie MONCHAU	321	112	35	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
177	Collège Simone de Beauvoir 3 Rue de Fives 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Audrey QUONIOU	520	103	20	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
178	Collège Molière 1 Avenue de Paris 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	Monsieur Xavier VERSCHAEVE	550	192	35	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
179	Collège Arthur Rimbaud 1 Rue du Chemin Vert BP 30235 59654 VILLENEUVE D'ASCQ	Monsieur Richard BAILLEUL	684	266	39	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
180	Collège le Triolo 11 Rue de Trudaine 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Axelle TILMANT	362	124	34	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
181	Collège François Villon Rue Martin Luther King 59127 WALINCOURT SELVIGNY	Monsieur Jérôme HUSSON	446	222	50	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**
182	Collège Jean Moulin Rue Henri Durre 59135 WALLERS	Madame Gaëlle SZYMCZAK	532	165	31	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
183	Collège Albert Calmette 30 Rue Heurtematte 59290 WASQUEHAL	Monsieur Benjamin DUBOIS	445	136	31	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
184	Collège Jacques Prévert 80 Rue de Millam 59143 WATTEN	Madame Sophie CARON	550	152	28	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
185	Collège Voltaire 135 Rue Voltaire 59139 WATTIGNIES	Madame Sylvie LHERBIER	475	145	31	500 €	0 €	1 200 €	300 €	**2 000 €**
186	Collège Jean Moulin 6 Rue Roland Garros 59139 WATTIGNIES	Madame Annick DETURCK	308	114	37	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
187	Collège Pablo Neruda Rue de la Boutillerie 59150 WATTRELOS	Madame Catherine WEYRICH	243	38	16	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
188	Collège Gustave NADAUD 1 Rue du Syndicat 59150 WATTRELOS	Madame Anne LE GUERN	520	148	28	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
189	Collège Léon Blum 265 Rue René Benoît 59136 WAVRIN	Madame Louiza DAHMANI	537	156	29	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
190	Collège Romain Rolland Allée Georges Larue BP 80095 59119 WAZIERS	Madame Sergine LEFEBVRE	312	112	36	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
191	Collège du Houtland 12 Rue d'Esquelbecq 59470 WORMHOUT	Monsieur Sylvain FRYSON	491	115	23	300 €	100 €	0 €	0 €	**400 €**
	COLLEGES PRIVES									
1	Collège Immaculée Conception 22 Rue du Collège 59270 BAILLEUL	Monsieur Franck DOUBLET	706	276	39	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
2	Collège Sainte Marie 31 Rue de l'Eglise 5934 BEAUCAMPS LIGNY	Madame Isabelle MASSEMIN	1473	330	22	300 €	100 €	0 €	245 €	**645 €**
3	Collège Notre Dame 15 Rue Abbé Brasseur 59630 BOURBOURG	Nathalie STYNS	581	135	23	300 €	100 €	0 €	560 €	**960 €**
4	Collège Saint Luc 25 Bd de la Liberté 59400 CAMBRAI	Madame Anne SCHUPPE	930	275	30	500 €	0 €	0 €	840 €	**1 340 €**
5	Collège De la Salle 42 Boulevard Vauban 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Monsieur Christophe EUGENE	335	93	28	300 €	0 €	1 500 €	0 €	**1 800 €**
6	Collège Notre Dame 213 Rue Salvador Allende 59830 CYSOING	Monsieur Christophe HUBERT	892	77	9	300 €	0 €	0 €	35 €	**335 €**
7	Collège de la Sainte Union 71 Rue du Béguinage 59500 DOUAI	Monsieur Philippe BOUREL	531	118	22	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
8	Collège Fenelon 54 Avenue des Bains 59140 DUNKERQUE	Madame Bettina COLLIEZ	352	71	20	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
9	Collège Notre-Dame des Dunes 60 Rue du Sud 59140 DUNKERQUE	Madame Christelle DHAINAUT	565	100	18	300 €	0 €	0 €	875 €	**1 175 €**
10	Collège Sacré-Cœur 22 Rue du Collège 5994 ESTAIRES	Monsieur Cédric DECKMYN	235	64	27	300 €	0 €	0 €	70 €	**370 €**
11	Collège Saint Pierre 10 Rue du Gl Goutierre BP 40053 59612 FOURMIES Cedex	Monsieur Antoine VINCENDEZ	177	33	19	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
12	Ressources Saint Jacques 1265 Rue Faidherbe BP 29 59636 FOURNES EN WEPPES	Monsieur Xavier PEENAERT	120	60	50	500 €	0 €	0 €	0 €	**500 €**
13	Collège Saint Joseph 31 Rue du Collège 59820 GRAVELINES	Monsieur José EVRARD	302	142	47	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
14	Collège Saint Jacques 60 Rue de Warein 59190 HAZEBROUCK	Monsieur Phiippe DAVIAUD	468	150	32	500 €	0 €	0 €	210 €	**710 €**
15	Collège Saint Paul 22 Rue de Roubaix 59510 HEM	Monsieur Grégory BAL	526	206	39	500 €	0 €	0 €	350 €	**850 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves Plafonné à 1 500 €	MONTANT PROPOSE
16	Collège Saint Jean 82 Rue Pasteur BP108 59563 LA MADELEINE Cedex	Madame Anne PÈRE	587	164	28	300 €	0 €	1 500 €	0 €	**1 800 €**
17	Collège Dominique Savio 47 Rue du Bourg BP 63 59831 LAMBERSART Cedex	Monsieur Damien BASSELET	777	190	24	300 €	0 €	0 €	70 €	**370 €**
18	Collège Charlemagne 16 Rue Anatole France BP 157 59811 LESQUIN	Monsieur Jean-François LEDE	753	219	29	300 €	0 €	0 €	350 €	**650 €**
19	Collège Saint Paul 92 Rue Solférino 59000 LILLE	Monsieur Jean-François DEMON	858	335	39	500 €	0 €	0 €	490 €	**990 €**
20	Collège Notre Dame de Grâce 13 Rue de la Croix CS 50127 59602 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Grégory LABOUREUR	463	114	25	300 €	0 €	0 €	35 €	**335 €**
21	Collège Lacordaire 28 Rue Emile Zola 59370 MONS EN BAROEUL	Monsieur Sylvain MILON	475	124	26	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
22	Collège Saint Joseph 15 Bis Rue Alphonse Daudet 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	Monsieur Laurent NAASSENS	543	151	28	300 €	0 €	0 €	140 €	**440 €**
23	Collège Saint Martin 130 Rue du Collège 59850 NIEPPE	Monsieur Sébastien BARET	285	54	19	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
24	Collège Notre Dame de la Providence Allée A Leroux BP 33 59310 ORCHIES	Monsieur Philippe BESIN	587	115	20	300 €	0 €	0 €	105 €	**405 €**
25	Collège Sainte Marie 4 Rue Gambetta 59840 PERENCHIES	Monsieur Ludovic LECLERCQ	386	382	99	500 €	0 €	1 015 €	175 €	**1 690 €**
26	Collège Jeanne d'Arc 68 Rue de Barbieux 59100 ROUBAIX	Madame Florence TELLIER	707	238	34	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
27	Collège Notre Dame des Anges 4 Rue du Bruille BP 129 59733 SAINT AMAND LES EAUX Cedex	Monsieur Gérald TAVERNE	847	167	20	300 €	0 €	0 €	0 €	**300 €**
28	Collège Notre Dame 4 Place du 8 Mai BP 4 59880 SAINT SAULVE	Madame Blandine DEBOOSERE	892	302	34	500 €	0 €	0 €	1 050 €	**1 550 €**
29	Collège Sainte Anne 6 Rue des Censes d'En Haut 59990 SEBOURG	Madame Bénédicte MAILLARD	429	55	13	300 €	100 €	700 €	175 €	**1 275 €**
30	Colllège Saint Michel 13 Rue Emile Zola 59730 SOLESMES	Madame Nathalie OSSELAER	583	57	10	300 €	100 €	0 €	70 €	**470 €**
31	Collège Notre Dame de Lourdes 6 Rue Rémy Goetgheluck 59114 STEENVOORDE	Monsieur Mathieu MILBRED	160	62	39	500 €	100 €	0 €	0 €	**600 €**

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif R %	AIDE FORFAITAIRE R ≥ 30% : 500 € R < 30 % : 300 €	BONUS RURALITE 100 € Si participation à des championnats scolaires pour les collèges concernés	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD 50 € par élève avec 1 nuitée au minimum Plafonné à 1 500 €	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE 35 € par élève avec 1 maximum de 30 élèves soit 1 050 € maximum	MONTANT PROPOSE
32	Collège Charles de Foucauld 93 Chaussée Watt 59200 TOURCOING	Monsieur Aimé KPODAR	449	52	12	300 €	0 €	1 500 €	0 €	**1 800 €**
33	Collège Charles Péguy 15 Place du Théâtre 59200 TOURCOING	Madame Delphine DELOFFRE	1182	180	15	300 €	0 €	0 €	455 €	**755 €**
34	Collège Saint Thomas 111 Rue de Lille BP 197 59334 TOURCOING	Monsieur Olivier MAHIEU	836	159	19	300 €	0 €	0 €	70 €	**370 €**
35	Collège Saint Jean Baptiste de la Salle 26/288 Rue du Faubourg de Paris 59300 VALENCIENNES	Monsieur Emmanuel VIVEY	875	220	25	300 €	0 €	0 €	875 €	**1 175 €**
36	Collège Saint Adrien 15 Rue Jean Baptiste de la Salle BP 167 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Monsieur Guillaume CHAMPAGNE	1397	689	49	500 €	0	0	1050	**1 550 €**
37	Collège Saint Joseph 7 Avenue Foch 59142 VILLERS OUTREAUX	Madame Stephanie DEVILLE	205	70	34	500	100	0	0	**600 €**
38	Collège Sacré Cœur 31 Rue du Bailly 59143 WATTEN	Monsieur Loïc LIAGRE	207	66	32	500	100	0	0	**600 €**
39	Collège Saint Joseph 34 Rue Saint Joseph BP 62 59393 WATTRELOS Cedex	Madame Cathy JACQUET	1302	282	22	300	0	0	490	**790 €**
									TOTAL GENERAL	**140 100 €**

CLUBS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE - SAISON 2026/2027

DISCIPLINE - SPORT	Masculin ou féminin	NIVEAU N-1 2025/2026	Aide Départementale N-1	NOMS DES CLUBS SAISON 2026/2027	Arrondissement	NIVEAU 2026/2027	AIDE TOTALE SAISON 2026/2027	CONTRAT DE PARTENARIAT PAYE EN 2026	MONTANT DE LA PART SUBVENTION	31% de la subvention Payé en 2026	Solde payé 1er semestre 2027 à l'issue de la saison sportive soit 69%
FOOTBALL	Féminin	2	35 000 €	LOSC LILLE ASSOCIATION	LILLE	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
		3	10 000 €	ROUBAIX WERVICQ FOOTBALL FEMININ	LILLE	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
BASKET-BALL	Masculin	1	75 000 €	BCM GRAVELINES	DUNKERQUE	1	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
		2	35 000 €	DENAIN VOLTAIRE BASKET - PORTE DU HAINAUT	VALENCIENNES	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
	Féminin	1	75 000 €	ESBVA LM	LILLE	1	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
		2	35 000 €	UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	VALENCIENNES	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
		2	35 000 €	AS AULNOYE AYMERIES BASKET BALL	AVESNES	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
		3	0 €	CO TRITH BASKET	VALENCIENNES	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
HAND-BALL	Masculin	1	75 000 €	EUSRL DUNKERQUE H BALL GD LITTORAL	DUNKERQUE	1	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
	Féminin	1	75 000 €	H BALL CLUB ST AMAND PORTE DU HAINAUT	VALENCIENNES	1	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
		1	75 000 €	SAMBRE AVESNOIS HAND BALL	AVESNES	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
VOLLEY-BALL	Masculin	1	75 000 €	TOURCOING V BALL LM	LILLE	1	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
		2	35 000 €	CAMBRAI VOLLEY	CAMBRAI	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
	Féminin	1	75 000 €	VOLLEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	LILLE	2	75 000 €	15 000 €	60 000 €	18 750 €	41 250 €
NATATION	Masculin	1	50 000 €	DOUAISIS AGGLO WATER POLO	DOUAI	1	50 000 €	10 000 €	40 000 €	12 500 €	27 500 €
	Féminin	1	50 000 €	LILLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO	LILLE	1	50 000 €	10 000 €	40 000 €	12 500 €	27 500 €
RUGBY	Masculin	3	50 000 €	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY	LILLE	3	50 000 €	10 000 €	40 000 €	12 500 €	27 500 €
	Féminin	1	50 000 €	STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE	LILLE	2	50 000 €	10 000 €	40 000 €	12 500 €	27 500 €

TENNIS DE TABLE	Masculin	2	10 000 €	LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	LILLE	2	10 000 €	2 000 €	8 000 €	2 500 €	5 500 €
		3	0 €	ASL PROVILLE TENNIS DE TABLE	CAMBRAI	2	10 000 €	2 000 €	8 000 €	2 500 €	5 500 €
		1	20 000 €	TENNIS DE TABLE BRUILLE LEZ MARCHIENNES	DOUAI	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
	Féminin	2	10 000 €	CP LYSSOIS LILLE METROPOLE	LILLE	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
			10 000 €	LEERS OMNISPORTS TENNIS DE TABLE	LILLE	2	10 000 €	2 000 €	8 000 €	2 500 €	5 500 €
HOCKEY SUR GLACE	Masculin	2	35 000 €	HOCKEY SUR GLACE DK LES CORSAIRES	DUNKERQUE	2	35 000 €	7 000 €	28 000 €	8 750 €	19 250 €
HOCKEY SUR GAZON	Féminin	1	20 000 €	LILLE METROPOLE HC	LILLE	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
			20 000 €	CAMBRAI HOCKEY CLUB	CAMBRAI	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
			20 000 €	POLO HC MARCQ EN BAROEUL	LILLE	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
			20 000 €	IRIS HOCKEY LAMBERSART	LILLE	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
		2	0 €	WATTIGNIES HC	LILLE	1	20 000 €	4 000 €	16 000 €	5 000 €	11 000 €
CYCLISME ROUTE	Masculin	3	60 000 €	VELO CLUB ROUBAIX LM	LILLE	3	60 000 €	12 000 €	48 000 €	15 000 €	33 000 €
HANDISPORT BASKET FAUTEUIL	Mixte	1	15 000 €	LUC HANDIBASKET	LILLE	1	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
		2	15 000 €	TIGERS' DOUAI HANDIBASKET	DOUAI	2	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
		3	15 000 €	CAMBRAI HANDIBASKET	CAMBRAI	2	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
		3	15 000 €	ACH CAPPELLE LA GRANDE	DUNKERQUE	3	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
		3	15 000 €	HANDISPORT BASKET AULNOYE AYMERIES	AVESNES	3	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
HANDISPORT RUGBY FAUTEUIL	Mixte	3	15 000 €	LILLE RUGBY CLUB IRIS 1924	LILLE	3	15 000 €	3 000 €	12 000 €	3 750 €	8 250 €
						Sous-Total 1	**1 285 000 €**	**257 000 €**	**1 028 000 €**	**321 250 €**	**706 750 €**
HANDBALL	Masculin	3	10 000 €	HANDBALL HAZEBROUCK 71	DUNKERQUE	3	10 000 €	2 000 €	8 000 €	2 500 €	5 500 €
CYCLISME ROUTE	Féminin	4	10 000 €	TEAM AVESNOIS CYCLISME	AVESNES	4	10 000 €	2 000 €	8 000 €	2 500 €	5 500 €
						Sous-Total 2	**20 000 €**	**4 000 €**	**16 000 €**	**5 000 €**	**11 000 €**
						TOTAL (1+2)	**1 305 000 €**	**261 000 €**	**1 044 000 €**	**326 250 €**	**717 750 €**
								Montant total payé en 2026 : 587 250			

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports
Tél : 03.59.73.57.97

Réf. : H/0.SERVICE SPORT/6 EXCELLENCE SPORTIVE /EXCELLENCE SPORTIVE/ ACTE XI 26.27/CONVENTIONS/
Dossier suivi par : Yassine BOUABDALLAOUI

TIERS XXX XXX

CONVENTION
« Clubs Excellence sportive »
Saison 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Sport, notamment les articles L.113-2 et R.113-2 ;
Vu la délibération de la Commission Permanente du 12 octobre 2026 ;

Il est convenu entre :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD
Ci-après dénommé le DEPARTEMENT DU NORD
Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

LE CLUB SPORTIF
Ci-après dénommé _____
Représenté par son Président, M,_____, d'autre part,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre de la politique sportive volontariste et des actions de communication, le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et soutenir les pratiques des équipes sportives de haut niveau qui sont les vecteurs à la fois d'une promotion de son nom et de son image sur le département mais aussi sur l'ensemble du territoire national.

Le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et accompagner financièrement le (club/structure) _____ avec l'engagement de la réalisation des missions d'intérêt général et la promotion de l'image de la collectivité.

Par conséquent, il a été décidé, lors de la réunion de la Commission Permanente du 12 octobre 2026, d'attribuer au (club/structure) _____ une aide globale d'un montant de _____€ au titre de la saison sportive 2026/2027, répartie comme suit :

- Aide au fonctionnement de la structure : XXXX €
- Contrat de Partenariat : XXXX €

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir pour la saison 2026/2027 :
- les missions d'intérêt général que le club s'engage à mener,
- les actions spécifiques de communication à réaliser,
- le montant et les modalités de versement, par le DEPARTEMENT DU NORD, de l'aide départementale.

ARTICLE 2 : MISSIONS D'INTERET GENERAL

Le club/structure _____s'engage, en faveur des publics prioritaires des politiques départementales : jeunes collégiens, jeunes des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et personnes en situation de handicap à assurer les missions d'intérêt général suivantes :

2.1 Lors d'un match de Championnat à domicile de la saison 2026/2027, une fois dans la saison, élaborer avec la Direction Enfance Famille Santé un programme d'animation pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport à destination du grand public.

2.2 Mettre en place, dans au moins un collège ou tout autre établissement relevant d'une politique départementale, au minimum, une rencontre (échanges, débats) durant la saison sportive 2025/2026, sous forme de conférence qui associera les jeunes (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) et les joueurs et/ou entraîneurs de l'équipe première en vue d'exposer leur parcours sportif, voire scolaire.

2.3 Rendre disponible un ou plusieurs compétiteurs de l'équipe première pour participer à diverses opérations spécifiques départementales **à l'exemple des Animations Sportives dans le cadre du dispositif « le Nord fait ses Jeux »**.

Pour mener à bien les différentes missions qui lui sont imparties par la présente convention, le (club/structure) _____ s'engage non seulement à répondre à toutes les sollicitations spontanées du DEPARTEMENT DU NORD mais surtout à prendre l'initiative de proposer aux organismes associés du DEPARTEMENT DU NORD toute action innovante entrant dans le cadre ci-dessus défini.

2.4 S'engager à s'inscrire sur la plateforme « monstagedetroisième.lenord.fr, en vue de permettre aux collégiens du département du Nord de trouver un stage d'observation au sein d'une association ou d'une entreprise.

2.5 Proposer une journée intitulée « Job Dating » destinées à mettre en contact des employeurs du monde sportif, les entreprises partenaires du club et des personnes à la recherche d'emploi en associant la Direction du Retour à l'Emploi du Département.

Le club/structure _____ doit justifier de ce rôle actif et constructif et chacune des actions qu'il aura pu mener devra faire l'objet d'un compte rendu détaillé et chiffré afin d'évaluer, le plus précisément possible, les missions d'intérêt général réalisées avec l'aide de la collectivité publique.

ARTICLE 3 : CONTRAT DE PARTENARIAT :

3.1 Actions de communication :
Le club/structure _____ s'engage à mener les actions spécifiques de communication énumérées ci-après :

- Programmer une communication spécifique pour la présentation de l'équipe 2026/2027 et afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, journal du club, affiches, posters officiels, flyers, véhicules…

- Faire figurer le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur l'équipement textile de chacun des compétiteurs utilisé lors de tous les matchs (officiels et amicaux) à domicile mais aussi à l'extérieur selon les modalités déterminées par le Conseil départemental du Nord.

- Poser (en accord avec le propriétaire de l'équipement) le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur le site de compétition (salle, stade, piscine, patinoire…) mais aussi sur le ou les panneaux de score et dans le vestiaire de l'équipe première et les lieux d'entraînement.

- Afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD dans tous les lieux qui accueillent les partenaires et la presse (salle de réception d'avant match, salle VIP de fin de rencontre et salle de point presse…).

3.2 Opérations de Relations Publiques :

- Proposer un lancement de match effectué par un élu du Département avec une remise de trophée du meilleur joueur. La visibilité du Département sera renforcée lors de ce match avec notamment l'intervention de l'élu dans l'espace partenaire.

- Transmettre au DEPARTEMENT DU NORD, pour chaque match à domicile officiels et amicaux :

    - Des places VIP avec accès à l'espace partenaire,
    - Des invitations pour les publics cibles (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), jeunes de l'association « La chance aux Enfants », bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) en vue d'assister aux rencontres officielles et amicales de l'équipe première lors de matchs à domicile.

- Autoriser le Département du Nord à utiliser à son profit, sur tout support et par tout moyen, l'image, le nom, les signes distinctifs du club et celle des compétiteurs et entraîneurs de l'équipe première.

3.3 Promotion du territoire

Le _____ s'engage à valoriser l'image du DEPARTEMENT DU NORD lors de ses déplacements en France voire à l'étranger.

ARTICLE 4 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

4.1 : Nature de l'aide départementale

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des actions énumérées ci-dessus, le Département du Nord s'engage à verser, au titre de la saison sportive 2026/2027, une aide de fonctionnement et de partenariat dont le montant global s'élève à _____ € et dont le règlement sera effectué selon les modalités reprises à l'article 4.2.

4.2 Modalités de versement de l'aide départementale

Le versement de ladite aide départementale se fera selon les modalités suivantes :
Aide au fonctionnement de la structure :
- **XX % à la signature de la présente convention qui sont versés dans le courant du deuxième semestre de l'année 2026.**
- **Le solde, soit XX % sera versé, en 2027, à l'issue de la saison sportive, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental de l'exercice 2027.**

Contrat de Partenariat :
Le règlement interviendra à la signature de la présente convention dans le courant du deuxième semestre de l'année 2026.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités du (club/structure) _____ sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Le (club/structure) _____ devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être recherchée ou inquiétée d'aucune manière que ce soit dans la réalisation des missions détaillées dans l'article 2.

Par ailleurs, le (club/structure) _____ se conformera aux prestations réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, le (club/structure) _____ fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de sorte que le DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Le (club/structure) _____ s'engage à transmettre les documents suivants :

- Les résultats de l'équipe première dès la fin du Championnat de France,

- **Un rapport d'activités détaillé retraçant, à l'issue de la saison sportive écoulée, la réalisation des missions d'intérêt général, signé par le président ou toute personne habilitée à cet effet.**

- les comptes rendus de ses assemblées générales et conseils d'administration et à l'informer de toute modification éventuelle apportée à ses statuts ou à la composition de ses instances.

- Les derniers bilans et compte de résultats complets ainsi que leurs annexes, dès le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le DEPARTEMENT DU NORD pourra accéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer que les actions entreprises par le (club/structure) _____ s'inscrivent dans le cadre de ses engagements contractuels.

Le (club/structure) _____, dès lors qu'il est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou (plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou qu'il fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au DEPARTEMENT DU NORD tout rapport produit par celui-ci (ceux-ci) sans délai et à assurer la certification des documents transmis.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

7.1 Durée de la Convention

La présente convention est consentie au titre de la saison sportive 2026/2027.

7.2 : Résiliation de la convention

- En cas de non-respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente, ou en cas de faute caractérisée du club (par exemple : fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc.), la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure. Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part du DEPARTEMENT DU NORD.

- Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs.

- Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la convention sera en revanche résiliée de plein droit et le DEPARTEMENT DU NORD ne sera plus redevable d'aucun reliquat d'aide quelle qu'elle soit.

ARTICLE 8 : REGLEMENT D'EVENTUELS LITIGES

Le DEPARTEMENT DU NORD se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du _____ à ses obligations contractuelles. Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille

LE PRESIDENT DU (club/structure) LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD

CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DES BOURSES INDIVIDUELLES ATTRIBUEES AUX SPORTIFS NORDISTES INSCRITS SUR LA LISTE DU MINISTERE DES SPORTS

Réunion du Conseil départemental du 9 juillet 2018

<table>
<tr><th>CATEGORIE LISTE MINISTERE DES SPORTS</th><th>MONTANT DE LA BOURSE</th><th>CRITERES D'ELIGIBILITE</th></tr>
<tr><td>Elite</td><td>1 800 €</td><td rowspan="3">A/ Être inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau établie par le Ministère des Sports dans l'une des catégories « élite », « senior », « relève/jeune », « espoir » (attestation ministère),

B/ Être considéré comme amateur, il ne bénéficie pas du fait de sa pratique sportive d'émoluments constituant une source de revenus (attestation sur l'honneur),

C/ Être licencié dans un club nordiste (copie de la licence),

D/ S'entraîner toute l'année avec son club à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports reprise ci-dessous :

- Pôle labellisé par le Ministère des Sports français « France ou Espoir »,
- Club reconnu « partenaire d'Excellence » par le Ministère des Sports français, au titre de « Projet de Performance Fédéral » (PPF),
- INSEP, Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance.

Deux situations peuvent se présenter :

- <u>La structure reconnue haut niveau est située dans le département du Nord</u>
Dès lors, le sportif s'engage à participer à la vie associative de son club et répondre aux éventuelles sollicitations du Conseil départemental du Nord en vue de mener des actions, notamment auprès des jeunes publics.

- <u>La structure reconnue de haut niveau est implantée hors du Département du Nord</u>
Dans ce cas, et seulement dans ce cas, le compétiteur est exempté du critère D.

Il doit toutefois :
- Attester qu'il n'existe pas, dans le Département du Nord, une structure similaire à celle dans laquelle il s'entraine,
- Déclarer ne pas bénéficier d'aide financière d'une collectivité territoriale régionale ou départementale voire communale où est implantée géographiquement la structure.</td></tr>
<tr><td>Senior</td><td>1 300 €</td></tr>
<tr><td>Relève/ Jeune</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td>Espoir</td><td>400 €</td><td>Reprenant l'ensemble des critères ci-dessus et avoir obtenu un titre de Champion de France ou une sélection en Equipe de France l'année de la demande ou celle précédant la demande.</td></tr>
</table>

RAPPORT N° DSC/2026/252

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

I - AIDES A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur le territoire départemental.

Le tableau, joint en annexe 1, détaille l'ensemble des 24 demandes pour l'organisation de manifestations sportives, pour un montant global de 144 600 €.

L'attribution des subventions supérieures à 23 000 €, ainsi que celles attribuées aux épreuves faisant partie du Challenge Nord Evasion, feront l'objet d'une convention selon les modèles, joints en annexe 2.

II - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

II.1 - Le Nord fait ses Jeux

Le Département met en œuvre, durant les vacances scolaires, un dispositif d'animations qui permet aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive dans une démarche de sport-santé, sport bien-être. Encadrées par les éducateurs diplômés des fédérations nordistes partenaires, ces initiations sont destinées aux jeunes inscrits au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes rurales, ayant réalisé ou rénové un équipement sportif, avec le soutien du Département.

Ce programme rencontre un vif succès auprès des villages bénéficiaires, qui renouvellent chaque année leur adhésion.

Pour les associations partenaires de cette opération, l'aide départementale est individualisée et calculée en fonction de leur implication. Le montant de l'aide forfaitaire départementale a été revalorisé en 2023 à 85 € par demi-journée d'animation (DSC/2023/168 – CP du 15 mai 2023).

Au cours de l'année 2026, une première subvention est versée au regard du nombre d'interventions effectuées par le comité départemental ou la ligue régionale sur l'année précédente (N-1). La Commission permanente du 8 avril dernier a décidé d'attribuer une aide globale de 103 870 € aux structures partenaires de ce dispositif (rapport DSC/2026/91).

Dans le courant du second semestre, un bilan des animations réellement entreprises est réalisé en vue d'ajuster la subvention pour l'année.

Par ailleurs, une mini-olympiade a été organisée le mercredi 22 avril sur la commune de Baisieux. Cette journée d'initiations sportives autour des valeurs du sport et de l'olympisme en faveur de 7 accueils de loisirs a mobilisé la participation de 9 associations partenaires.

Les aides complémentaires destinées au dispositif « Le Nord fait ses Jeux » sont reprises dans l'annexe 3, pour un montant global de 11 080 €.

II.2 – Autres associations sportives nordistes

- Comité départemental du Nord Handisport – Demande d'aide exceptionnelle

Confronté à des difficultés financières, le Comité départemental du Nord Handisport a sollicité une subvention exceptionnelle de 10 000 € auprès du Département.

Il est proposé d'attribuer à cette association une aide d'un montant de 10 000 €, comme indiqué dans l'annexe 3.

- Projet de l'association « Stages Varane »

L'association « Stages Varane », co-fondée en 2019 par Anthony et Raphaël Varane, organise des programmes sportifs et éducatifs entièrement gratuits pour les jeunes de 9 à 18 ans dans les Hauts-de-France et en Martinique. Ces stages reposent sur quatre piliers incontournables : gratuité, mixité, accessibilité et mobilité.

L'association a sollicité le Département du Nord afin d'organiser un stage d'une semaine qui concernera 50 à 70 jeunes nordistes, filles et garçons, de tous niveaux, dans un cadre entièrement gratuit pour les familles. Des places seront réservées à des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Il est proposé d'attribuer à l'association « Stages Varane » une subvention d'un montant de 10 000 €, comme détaillée ci-joint dans l'annexe 3, soit 5 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

Les engagements de ces 2 associations (Comité départemental du Nord Handisport et Stages Varane) seront formalisés par une convention dont le modèle est joint, en annexe 4.

III - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLÈGES

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une Association Sportive (AS) dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 5.

A ce jour, 230 associations sportives de collèges (dont 191 publics et 39 privés) ont sollicité l'aide départementale, au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), ainsi que pour l'organisation d'un stage sportif dans le Département du Nord et/ou leur participation à une ou plusieurs finales de championnat scolaire.

L'ensemble de ces demandes pour l'année scolaire 2025-2026 est reprise, en annexe 6, pour un montant global de 140 100 €.

IV - CLUBS SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU (EXCELLENCE SPORTIVE)

En 2013, le Département du Nord a souhaité mettre en place une politique dite de « l'Excellence sportive », destinée à accompagner les clubs dans leur développement et l'optimisation de leur performance sportive, renforçant ainsi son image dynamique véhiculée avec les équipes partenaires sélectionnées.

Les clubs soutenus s'engagent à mettre en place des actions sociétales auprès d'un public cible du Département avec notamment l'accueil des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), personnes en situation de handicap, collégiens.

Lors de la saison 2025/2026, 35 clubs sportifs de haut niveau (17 féminins, 12 masculins et 6 mixtes/handisport) ont été soutenus à hauteur de 1 245 000 € (délibération DSC/2025/354 du 13 octobre 2025 et DSC/2026/141 du 29 juin 2026).

Pour 2026/2027, la politique de l'Excellence sportive concernerait 38 structures sportives de haut niveau (19 féminines, 13 masculines et 6 mixtes/handisport), issues de sports collectifs parmi certaines disciplines Olympiques et Paralympiques : Basket-Ball, Cyclisme, Football, Hand-Ball, Hockey sur gazon, Hockey sur glace, Natation (Water-Polo), Rugby, Tennis de table et Volley-Ball, Handi-Basket et Rugby Fauteuil.

Les clubs nordistes du CO Trith Basket, du Wattignies Hockey Club et de l'ASL Proville Tennis de Table ont sollicité le soutien du Département à la suite de leurs accessions en niveau supérieur de leurs disciplines respectives à l'issue de la saison 2025/2026. Il est proposé de les intégrer à la politique de l'Excellence Sportive.

Le Sambre Avesnois Handball, le Volley Club de Marcq-en-Baroeul LM et le Stade Villeneuvois LM ont été rétrogradés à un échelon inférieur à l'issue de la saison 2025/2026. Le Sambre Avesnois Handball ne possède plus le statut de Voie d'accès au Professionnalisme pour la saison 2026/2027. Ce statut est un préalable règlementaire pour une accession en Division 1 féminine de Handball en 2027/2028. Par conséquent, il est proposé d'attribuer une aide de niveau 2 à ce club.

Pour les deux autres clubs cités, il est proposé de les maintenir dans l'Excellence Sportive en vue d'une remontée sportive dès la saison suivante (2027-2028).

Le tableau, repris en annexe 7, détaille le montant des aides départementales proposées en faveur des 38 clubs sportifs de haut niveau qui s'élève à 1 305 000 €.

Les modalités de l'intervention financière du Département sont, quant à elles, établies au moyen d'une convention unique, dont le modèle est joint, en annexe 8, qui définit d'une part, les Missions d'Intérêt Général et d'une autre part, un contrat de partenariat avec les actions spécifiques de communication, en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du Nord au niveau national et à l'international.

V - BOURSES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU NORDISTES

Le Département accompagne les sportifs nordistes de haut niveau amateurs selon les critères définis en annexe 9. 22 athlètes ont déposé un dossier qui remplit les conditions pour bénéficier d'une aide départementale.

Ces 22 demandes de bourses en faveur des sportifs de haut niveau sont reprises dans le tableau joint, en annexe 10, pour un montant global de 16 700 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer aux organisateurs de manifestations sportives les subventions détaillées dans le tableau, ci-joint, en annexe 1, pour un montant global de 144 600 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les organisateurs de manifestations sportives repris en annexe 1, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 2 ;

- d'attribuer aux ligues et comités départementaux sportifs partenaires du dispositif « Le Nord fait ses Jeux », au Comité départemental du Nord handisport et à l'association « « Stages Varane » les subventions détaillées dans le tableau, ci-joint, en annexe 3, pour un montant global de 26 080 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les associations reprises en annexe 3, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 4 ;

- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, pour l'année scolaire 2025/2026, les aides détaillées dans le tableau, ci-joint, en annexe 6, pour un montant global de 140 100 € ;

- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, pour la saison 2026/2027, les aides reprises dans le tableau, ci-joint, en annexe 7, pour un montant total de 1 305 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les clubs repris en annexe 7, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 8 ;

- d'attribuer aux sportifs de haut niveau amateurs les bourses départementales selon la répartition détaillée dans le tableau, ci-joint, en annexe 10, pour un montant total de 16 700 € ;

- d'imputer ces dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2026 : Opérations : 23009OP005, 23009OP003, 23009OP002 et 23009OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	2 337 100 €	2 016 670 €	310 780 €
23009OP003	23009E17	2 123 762,39 €	1 620 165,09 €	5 000 €
23009OP002	23009E18	7 972 730 €	4 870 000 €	1 305 000 €
23009OP004	23009E15	119 900 €	68 500 €	16 700 €

François-Xavier CADART
Vice-Président